Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

AUTORISATION OU RÉVOCATION DE CESSION DE PAIEMENT
POUR LES BOIS DE PÂTES, PAPIERS, PANNEAUX ET BIOMASSE ÉNERGÉTIQUE

Veuillez noter que le masculin est employé pour désigner autant les femmes que les hommes.
S'il vous plaît, écrire en lettres moulées.

Par la signature du présent document, je : _____ Tél. : _____
NOM DU OU DES PRODUCTEURS OU DE L'ENTREPRISE

producteur forestier, dont le numéro d'intervenant est : _____
NO D'UTILISATEUR SUR VOTRE CERTIFICAT DE CONTINGENT

et les numéros de lots au cadastre du Québec sont : _____, _____, _____, _____, _____, _____, _____, _____.

et domicilié au : _____
NO CIVIQUE, RUE, MUNICIPALITÉ, CODE POSTAL

et dont le représentant est : _____
DANS LE CAS D'UNE ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ INDIVISE

autorise le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (le Syndicat) à désormais verser directement à une tierce partie : _____
NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ENTREPRISE DÉSIGNÉE

dont l'adresse est : _____
NO CIVIQUE, RUE, MUNICIPALITÉ, CODE POSTAL

représentée légalement par : _____
NOM DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ, S'IL Y A LIEU

ayant les numéros d'inscription à la TPS _____ TVQ _____

constituant un intermédiaire à la transaction de la vente de l'un des produits visés par le Plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (L.R.Q. chapitre M-35.1, r.48), en vertu de l'entente bipartite convenue entre moi-même (ou l'entreprise que je représente) signataire et l'intermédiaire précédemment désigné, tous montants de vente de bois qui me sont dus par l'agence de vente (le Syndicat).

Indiquez le pourcentage souhaité
pour vous-même et pour votre entrepreneur

Propriétaire _____ % **Entrepreneur _____ %**

Je libère également le Syndicat de toutes responsabilités en lien avec cette cession de droit, quant au paiement des sommes relatives à la vente de mes bois. Je déclare être pleinement informé et conscient que le Syndicat verse à l'intermédiaire désigné tout paiement rétroactif, ajustement monétaire ou ristourne que le Syndicat pourrait devoir effectuer, relativement aux ventes de mes bois faites au cours d'une période où une cession de paiement est, ou fût, en vigueur, et ce, même si la cession s'avère révoquée au moment du traitement de ces opérations correctives. La présente déclaration ne limite aucunement mes responsabilités face à un montant qui pourrait être dû de ma part envers le Syndicat, pour quelque raison que ce soit. Cette cession n'aura aucun effet sur les sommes que j'ai versées au fonds de roulement du Plan conjoint et qui me seront dues, de même qu'à mes responsabilités de producteur forestier envers le Plan conjoint et les dix règlements qui en découlent; elle ne peut non plus être interprétée comme une délégation de mes responsabilités envers un tiers, quant à la mise en marché de mes bois.

La présente cession de créances sera valide pour 12 mois à partir de la date de la réception par le Syndicat de ce document dûment complété. L'entrepreneur soussigné s'engage à transmettre au producteur un mémoire de répartition des frais entre lui et le producteur (répartition à 100 % à l'entrepreneur).

Je comprends et assume les conditions et implications relatives de cette entente

SIGNATURE DU PRODUCTEUR FORESTIER :

_____ _____
VOTRE SIGNATURE *SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR POUR LA RÉPARTITION DES FRAIS À 100 %*

_____ _____
DATE *DATE*

Pour annuler en tout temps cette cession et recevoir vous-même vos paiements, svp cocher ici ☐ **Initiales** _____ **Date** _____

Transmettre au Syndicat, à l'attention de Mme Ève St-Aubin (en personne, par la poste, par courriel ou par télécopieur) selon les coordonnées suivantes :

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : 418 723-1939 (poste 4133) ou 418 425-8219 ◆ Télécopieur : 418 722-3552 ◆ spfbsl@spfbsl.com